



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Congé parental d'éducation

Question écrite n° 15944

### Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de M. le ministre du travail et des solidarités sur les inégalités persistantes entre les salariés bénéficiant d'un congé maternité et ceux ayant recours à un congé parental d'éducation. Si le droit du travail protège relativement clairement les salariées durant le congé maternité, de nombreux témoignages font état de conséquences défavorables subies par les salariés – en particulier les femmes – à l'issue d'un congé parental : stagnation salariale, exclusion des augmentations collectives ou individuelles, ralentissement des évolutions de carrière, déclasserement des responsabilités ou encore évaluations professionnelles défavorables. Dans plusieurs entreprises, ces situations seraient parfois justifiées au travers des « entretiens de développement de la performance » ou d'évaluations annuelles, au motif d'une moindre présence ou d'une interruption temporaire de l'activité professionnelle. De telles pratiques conduisent pourtant à pénaliser indirectement l'exercice d'un droit reconnu par la loi et participent au maintien des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Cette situation apparaît d'autant plus problématique qu'elle peut dissuader les salariés de recourir au congé parental, pourtant essentiel à l'équilibre familial et à la coparentalité. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de renforcer la protection des salariés revenant d'un congé parental contre toute mesure défavorable en matière de rémunération, d'évaluation ou d'évolution professionnelle de nature à garantir une égalité de traitement effective entre congé maternité et congé parental dans les parcours professionnels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boris Vallaud](#)

**Circonscription :** Landes (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15944

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** [Travail et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Travail et solidarités](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2026](#), page 5421